

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 13/023 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DECIDANT D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 6 105 EUROS EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « CONFRERIE DE SAINT ANTOINE DE PADOUE » POUR LE RAPATRIEMENT DU CORPS DE M. FRANÇOIS-MARIE GUIDICELLI, FUSILLE DE LA GUERRE 1914-1918

SEANCE DU 7 FEVRIER 2013

L'An deux mille treize et le sept février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MERMET Valérie, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme FEDI Marie-Jeanne à Mme RISTERUCCI Josette
M. FRANCISCI Marcel à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme MERMET Valérie
Mme HOUEMER Marie-Paule à M. TATTI François
Mme NATALI Anne-Marie à M. PANUNZI Jean-Jacques
M. SINDALI Antoine à M. SANTINI Ange
Mme VALENTINI Marie-Hélène à M. ORSUCCI Jean-Charles

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

CASTELLANI Michel, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

- VU** la délibération n° 12/111 AC de l'Assemblée de Corse du 5 juillet 2012 portant adoption du règlement des aides « vie associative » de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 12/260 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2012 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2013,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Vie Associative
(REF : SGCE/ NB/ RAPPORT N°)

ORIGINE : BP 2013

PROGRAMME : 33 10 F

MONTANT DISPONIBLE : **300 000 Euros**

MONTANT AFFECTE : **6 105,00 Euros**

Confrérie de Saint Antoine de Padoue, Santa Reparata di Balagna :

- Rapatriement du corps de M. François-Marie GUIDICELLI et inhumation au cimetière communal.

DISPONIBLE A NOUVEAU : **293 895 Euros**

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 7 février 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

OBJET : Individualisation des crédits « VIE ASSOCIATIVE » - 3310 F dans le cadre du rapatriement du corps de François-Marie GUIDICELLI, fusillé de guerre de 1914-1918 organisé à l'initiative de la « Confrérie de Saint Antoine de Padoue »

La Confrérie de Saint-Antoine de Padoue, dont le siège se situe sur la commune de Santa Reparata di Balagna, a sollicité un soutien financier de la Collectivité Territoriale de Corse pour le rapatriement du corps du soldat François-Marie Guidicelli, dont la dépouille reposait sur la commune de Caix, dans le département de la Somme. Cette demande s'inscrit dans une démarche nationale qui vise à rendre honneur à quinze fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-1918, réhabilités depuis. Cette réhabilitation devrait ainsi faire l'objet d'une manifestation à Paris au cours de l'année 2013.

Ce rapatriement a été réalisé dans la deuxième quinzaine de septembre 2012.

Cette démarche, en accord avec la commune de Santa Reparata di Balagna et la famille du soldat Guidicelli, s'inscrit dans le cadre de l'objet statutaire de la confrérie, qui consiste à organiser toutes manifestations relatives à la mise en valeur du patrimoine de la commune et en particulier celles visant à la conservation et à la promotion des éléments de la mémoire collective.

L'ensemble des dépenses inhérentes à l'opération de rapatriement du corps ainsi qu'à l'inhumation dans le cimetière municipal de Santa Reparata s'élève à **6 105,05 €**.

Le budget prévisionnel de l'association pour cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT (€)	PRODUITS	MONTANT(€)
Prestations de services	2 760,39	Subvention CTC	6 105,05 (100 %)
Achats	480		
Locations mobilières et immobilières	800		
Déplacements	1 984,66		
Autres charges	80		
Total charges	6 105,05 €	Total produits	6 105,05 €

En vertu du règlement des aides « Vie associative » adopté en Assemblée de Corse le 5 juillet 2012, le taux d'intervention maximum de la CTC est de 40 % maximum du budget prévisionnel TTC en matière d'opération ponctuelle.

Compte tenu du caractère exceptionnel de la demande, et du fort symbole représenté par cette opération, il est proposé de déroger au règlement en prenant en

charge la totalité des dépenses, ce qui conduit à un examen de la demande par l'Assemblée de Corse.

Il vous est donc proposé d'attribuer une subvention de 6 105 euros en faveur de l'association « Confrérie de Saint Antoine de Padoue » pour le rapatriement du corps de M. François-Marie GUIDICELLI, fusillé de la guerre 1914-1918.

Je vous propose de bien vouloir en délibérer.

PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION
--

FONDS A REPARTIR : Développement Territorial

Exercice : BP 2013

Programme : 3310 F. Développement Territorial - Vie Associative

Chapitre : 935

Fonction : 53

Montant disponible : 300 000 €

Montant à affecter : 6 105 €

Confrérie de Saint Antoine de Padoue, Santa Reparata di Balagna

- Rapatriement du corps de M. François-Marie GUIDICELLI et inhumation
au cimetière communal **6 105 €**

Disponible à nouveau : 293 895 €

**DERNIERE DELIBERATION PORTANT INDIVIDUALISATION DU FONDS :
Délibération ° ... CE du 2012**